



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Remise du Prix de la Tolérance Marcel Rudloff

Discours de Mattias Guyomar
Strasbourg, le 10 avril 2026

Comme le rappelait déjà mon prédécesseur et ami le Président Dean Spielmann, le 4 avril 2014 : « c'est une tradition que d'accueillir à la Cour européenne des droits de l'homme, les membres de l'Association des amis de Marcel Rudloff, pour la remise annuelle de son Prix de la tolérance ».

Dans le contexte actuel, où nos repères se perdent et où « les ingénieurs du chaos » si pertinemment décrits par Guiliano Da Empoli s'emploient à établir le désordre mondial, pareille tradition, est bienvenue.

Tout d'abord, parce qu'elle permet de résister à l'instabilité croissante à laquelle nous faisons face en inscrivant dans le temps un rite institutionnel.

Ensuite et surtout, parce que cette tradition qui nous rassemble aujourd'hui honore les valeurs de l'humanisme et célèbre celles et ceux qui les incarnent.

Marcel Rudloff, tout particulièrement, dont Robert Badinter disait lorsque vous l'avez distingué en 2006, qu'il a connu « dès le départ ces épreuves qui rapprochent ensuite les hommes ». Marcel Rudloff dont le parcours dans tous les champs qu'il a traversés, juridique, associatif, politique démontre la possibilité de mettre les idéaux au service de l'action. Une figure inspirante dont vous honorez la mémoire depuis 1997 à travers votre association.

Votre association dont je tiens au nom de la Cour que j'ai l'honneur de présider à saluer l'engagement au service des valeurs qui sont au fondement des droits protégés par la Convention européenne des droits de l'homme dont nous avons fêté l'année dernière les 75 ans : des valeurs de respect, de responsabilité, de tolérance, dont nous devons toujours rappeler qu'elles sont au fondement de la civilisation humaine.

Précisément, nous sommes aujourd'hui réunis pour remettre le Prix de la tolérance « Marcel Rudloff » qui vient reconnaître à une personne physique ou morale les « qualités exceptionnelles d'ouverture d'esprit, de dialogue, de sens des responsabilités, de refus de tout sectarisme, de bienveillance, de respect des autres et de tolérance ».

Un prix qui depuis 28 ans distingue des personnalités qui chacune dans leur domaine ont manifesté ces qualités d'une manière exemplaire que vous vous êtes employés à mettre en valeur.

Le premier récipiendaire du Prix fut, le 27 mars 1998, le grand juriste danois Carl Aage Nørgaard, membre de la Commission européenne des droits de l'Homme depuis 1973, puis président de 1981 à 1995, à une époque où Chris Kruger, dont je salue ici la présence avec beaucoup d'émotion, *cher Chris Kruger*, était Secrétaire de la Commission.

Ont ensuite été honorées des personnalités aussi variées que Nana Mouskouri, Barbara Hendricks ou encore Leila Slimani, dans le champ culturel ; Laura Flessel, dans le domaine sportif ou des personnalités juridiques éminentes tels Robert Badinter et mon ami le regretté Président Jean-Paul Costa. Permettez-moi de le citer dans son discours de 2014 lorsqu'il a reçu votre prix : « Tous les êtres humains sont égaux en dignité et en droits », ainsi que le dit l'article 1^{er} de la Déclaration

universelle des droits de l'homme, cette égalité suffit à fonder une fraternité humaine qui implique la tolérance. Permettez-moi de faire miens ces propos. Je saisis l'occasion de notre rencontre pour vous rappeler avec beaucoup de cœur, en ma qualité de Président de la Cour européenne, troisième juge français à accéder à cette responsabilité, après René Cassin dont nous célébrons cette année les 50 ans de la disparition et Jean-Paul Costa, que le respect des droits humains implique nécessairement un régime démocratique, comme le proclame le Préambule de la Convention. Or, il n'y a pas de véritable démocratie sans respect du pluralisme et de la tolérance, principes cardinaux d'un vivre ensemble respectueux de la dignité de chacune et de chacun.

Alors que l'État de droit et les valeurs humanistes sont mises en cause à un moment où les institutions européennes créées après la 2^e Guerre mondiale doivent plus que jamais « nous protéger du retour de l'épouvante », pour citer Pierre-Henri Teitgen, qui succéda à René Cassin comme juge français de la Cour, nous avons tous la Convention européenne et les valeurs qu'elle défend en partage. C'est à ce titre aussi que je me réjouis de féliciter l'association Ballade, la lauréate de cette année. Depuis 25 ans, cette association défend en effet à travers l'art et la musique une vision fondée sur le vivre ensemble et l'inclusion.

Au nom de la Cour, je vous félicite et je vous remercie pour toutes les actions que vous menez en France et en Europe, faisant de la musique, comme nous les juges faisons du droit, un langage commun dépassant les frontières, rapprochant les cultures dans le respect de leurs diversités pour construire aujourd'hui et demain encore davantage une Europe ouverte, solidaire et porteuse d'un espoir partagé.

Il est précisément temps pour moi de laisser place à la musique.

Merci et Bravo !